



FFvolley

Attention : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions du Conseil Supérieur de la DNACG. **Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.**

CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG
RELEVÉ DE DECISIONS N°1 DU 20 JANVIER 2021

SAISON 2020/2021

Présents :

Jacques LAGNIER, Président

Sabine FOUCHER, Michel LEGER, Marc LE NERRANT, Laurent MOREUIL, Hubert TUILIER

Excusé :

Philippe LAMOTTE

Assistent :

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste)

Le 20 janvier 2021, à partir de 13h30, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni en commission d'appel sur convocation régulière de ses membres au siège de la Fédération Française de Volley et par visioconférence.

Les clubs ont interjeté appel de décisions de la CACCP, conformément au Règlement de la DNACG, les appels sont recevables en la forme.

Le Conseil Supérieur a délibéré et pris les décisions suivantes :

Présenté au Conseil d'Administration du 13/02/2021

Date de diffusion : 19/02/2021

Auteur : Jacques LAGNIER

VOLLEY CLUB MARCQ-EN-BAROEUL

- Pénalités financières avec sursis.

RACING CLUB DE CANNES

- Pénalité financière avec sursis ;
- Maintien du plan d'apurement.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur de la DNACG

